



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-ouest

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 01-2026

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 18 février 2026 :

*Règlement n° 01-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur les
territoires non organisés (TNO) de la MRC d'Abitibi-Ouest*

Ce règlement vise à assurer la salubrité, la sécurité et la pérennité des bâtiments et à permettre à la MRC d'intervenir en matière de vétusté et de délabrement des immeubles situés dans les territoires non organisés.

Ce règlement est disponible au bureau de la MRC d'Abitibi Ouest, situé au 11, 5^e Avenue Est à La Sarre, aux jours et heures d'ouverture du bureau, et sur le site Internet de la MRC, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 26 février 2026

Normand Lagrange
Greffier-trésorier
Directeur général